

Commission : *Discipline*
Date : *11 avril 2024*

Le présent document hebdomadaire est publié à la suite d'une décision du Comité de direction du District de Football de la Charente. Il donne à titre d'information la liste des sanctions prononcées par la commission de discipline. Il ne se substitue pas aux procès-verbaux de cette dernière, qui seuls ont une valeur officielle.

Niveau Compétition	Date	Nom du club	Sanction	Référence sanction	Qualité	Date d'effet	Amende financière
D1	07 04 24	CS ANG LEROY	1 match de suspension	Art. 1.2 du Barème Disciplinaire	Dirigeant	08 04 24	41€
D1	07 04 24	CO LA COURONNE	4 matchs de suspension	Art. 6 du Barème Disciplinaire	Joueur	08 04 24	41€
D2	06 04 24	USA MONTBRON	4 matchs de suspension	Art. 3 du Barème Disciplinaire	Joueur	08 04 24	41€
D2	06 04 24	JARNAC SPORTS	2 matchs de suspension	Art. 2 du Barème Disciplinaire	Joueur	08 04 24	41€
D2	07 04 24	AS AIGRE	Suspension à titre conservatoire	Art. 13.1 du Barème Disciplinaire	Joueur	08 04 24	A déterminer ultérieurement
D2	07 04 24	AL ST BRICE	4 matchs de suspension	Art. 13.1 du Barème Disciplinaire	Joueur	08 04 24	41€
D2	07 04 24	AS CLAIX	6 matchs de suspension dont 2 avec sursis	Art. 6 du Barème Disciplinaire	Dirigeant	08 04 24	41€

D3	07 04 24	US ANAIS	Suspension à titre conservatoire	Dossier à l'instruction	Joueur	08 04 24	À déterminer ultérieurement
D3	07 04 24	ENTENTE FOOT 16	1 match de suspension	Art. 1.2 du Barème Disciplinaire	Joueur	08 04 24	41€
D3	07 04 24	AS VOEUIL	4 matchs de suspension	Art. 3 du Barème Disciplinaire	Joueur	08 04 24	41€
D3	07 04 24	ISLE ESPAGNAC FCC	3 matchs de suspension	Art. 3 du Barème Disciplinaire	Joueur	08 04 24	41€
D4	07 04 24	FC HAUTE CHARENTE	2 matchs de suspension	Art. 2 du Barème Disciplinaire	Joueur	08 04 24	41€
D4	07 04 24	AS BEL AIR	3 matchs de suspension	Art. 6 du Barème Disciplinaire	Joueur	08 04 24	41€
Féminines à 11	07 04 24	FC JONZAC ST GERMAIN	4 matchs de suspension	Art. 3 du Barème Disciplinaire	Joueuse	08 04 24	41€

[Lien vers le Règlement Disciplinaire et le Barème Disciplinaire en vigueur.](#)

Le Président : Pierre LARROUY

Le Secrétaire : Marcel BUISSON